



Elaboration du document d'objectifs (DOCOB) « Vallées de la Saye et du Meudon »



Groupes d'échanges des 5 et 7 février 2013

Liste des personnes présentes :

Nom	Organisme/commune	Nom	Organisme/commune
Guy Valleau/ Baptiste Londeix	S.I.A. Saye	M. Joel Verdier	Savignac de l'Isle
Alexandre Comas / David Brient	Rivière Environnement	M. Jean Gaury	S.I.A. Saye
M. Chaussenery	Bonzac	M. JPierre Baret	Périssac
M. B. Lavidalie	Lagorce	M. Robert Bourseau	Périssac
M. P. Vigean	St Cier	M. Bernard Esnault	Périssac
Mlle Escudero		M. Allain Bossuet	St Martin du Bois
M. Yohan Bardeau	CA33	Mme Elsa Fulcrand	Scot Libournais
M. Patrice Belair	Tizac de Lapouyade	Mlle Mélanie Ozenne	EPIDOR
M. Gilles Belair	Bonzac	M. Pierre-Yves Lancuentre	St Ciers d'Abzac
M. Richard Denoel	Lapouyade	M. Portets	Galgon
M. Bernard Hervé	S.I.A Saye	M. Audinet	Maire St Ciers d'Abzac
M. JPaul Labeyrie	Maire Laruscade	Mme France Bourseau	Pescofis de Fronsac
M. Jacques Royer	Laruscade	M. Roland Teurlay	Pescofis de Fronsac
M. Michel Drouillard		M. Michel Fontarnou	Savignac de l'Isle
M. Eric Finck		M. François Bergeon	Galgon
M. Michel Lapierre	Laruscade	M. Vincent Peyrou	Périssac
M. Daniel Aubert	Marcenais	M. François Courau	Périssac
M. JM Pennecot	Goujon de Marcenais	M. Serge Bergeon	Galgon
M. Bernard Cottreau	Syndicat des eaux du Blayais	M. Pierre Guimberteau	Cavignac
M. Bernard Bernescut		M. Bernard Prevot	St Genes de Fronsac
M. Philippe Gronnier	Marcenais	M. JB Bénéteau	Périssac
M. JL Desperiez	CDC St Savin	M. Pascal Tartary	Cen Aquitaine
Mlle Lise Bourdon	CDC St Savin	M. Sébastien Rouaud	SCOT Haute Gironde
M. Dino Carniato	Syndicat Cavignac	M. JPierre Domens	SIAHBV Moron
M. Joel Pouquet	Syndicat Cavignac		

1. Objectifs des groupes d'échanges

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 « Vallées de la Saye et du Meudon », le public des communes concernées a été convié à participer à des groupes d'échanges. Ces réunions de concertation ont pour objet d'associer le public à la démarche Natura 2000 et de le faire participer au travail mené par le bureau d'études Rivière Environnement.

Cette deuxième session de groupes de travail avait pour objectif de présenter les enjeux issus du diagnostic et de discuter des objectifs de conservation à définir pour le site Natura 2000.

2. Discussions

Les deux réunions ont été organisées dans 2 lieux différents (Périssac et Laruscade) afin de faciliter les déplacements pour les participants ; elles étaient basées sur le déroulé suivant, avec présentation des données en vidéo-projection :

- Rappel de la démarche Natura 2000 (objectifs, les grandes étapes, le périmètre d'étude)
- Inventaire et analyse de l'existant (présentation des résultats des diagnostics socioéconomique et écologique et des grands enjeux)
- Présentation et discussions autour des objectifs de développement durable.

Les principaux points abordés par les participants lors de ces rencontres sont les suivants :

Pour commencer, la **gestion qualitative et quantitative de l'eau** sur la Saye est un élément qui fut récurrent lors de ces deux groupes de travail. Pour commencer, certains participants s'étonnent de voir que la qualité de l'eau de la Saye est qualifiée de moyenne. En effet, la station de mesure de la qualité de l'eau (située au moulin de Grimard à Périssac) et les différentes études menées jusqu'à présent mettent en avant des pollutions d'ordre physico-chimiques issues principalement des rejets d'assainissements (collectifs et autonomes) et des activités viticoles du bassin versant.

Des participants mettent en avant les dysfonctionnements des stations d'épuration et des assainissements autonomes. Certains dysfonctionnements ont d'ailleurs entraîné une forte mortalité piscicole.

En termes de gestion quantitative, une des principales problématiques vient de la gestion des ouvrages hydrauliques. En effet, la plupart des pelles et des moulins ne permettent plus de réguler les niveaux d'eau car ceux-ci ne sont plus fonctionnels. Les coûts de remise en état des ouvrages hydrauliques sont élevés et aucune aide n'est prévue pour aider les propriétaires. De plus, la manipulation des ouvrages encore fonctionnels se fait de façon non concertée à l'échelle du cours d'eau.

Il est rappelé que la présence de nombreuses espèces remarquables et milieux naturels du site dépend d'une gestion de l'eau organisée. Dans le cadre de Natura 2000, certaines actions peuvent être engagées pour l'amélioration de cette gestion. Ces mesures seront détaillées dans la prochaine phase d'élaboration du document d'objectifs.

Par ailleurs, des mesures liées à la continuité écologique devront être prises afin de respecter la Directive cadre Européenne (obligation des propriétaires de mettre leurs ouvrages aux normes).

Des participants s'interrogent sur le fait de mettre en avant des objectifs de conservation propres au **Vison d'Europe**. Il est rappelé à cette occasion que le site des vallées de la Saye et du Meudon a été défini par le préfet comme site Natura 2000 pour la présence du Vison d'Europe. Cette espèce en voie d'extinction a été capturée par le GREGE en 2000 et 2001 sur le site. Aujourd'hui ce territoire accueille des milieux naturels sensibles particulièrement favorables au Vison d'Europe qu'il convient de protéger. Enfin, il est important de souligner que le Vison d'Europe est une espèce parapluie ; c'est-à-dire que les mesures de gestion qui seront prises pour la conservation de cette espèce profiteront largement à d'autres espèces telles que la Loutre, la Cistude d'Europe etc.

Plusieurs participants se posent la question de la mise en place des futures actions auprès des propriétaires et des exploitants. A l'issue de l'élaboration du document d'objectifs, une phase d'animation sera lancée. Ainsi, l'**animateur** désigné sera chargé de rencontrer les personnes physiques ou morales concernées par le périmètre Natura 2000 afin de leur expliquer la démarche Natura 2000 et leur proposer les mesures de gestion à mettre en place par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 ou par la signature d'une charte. Cette démarche repose sur du volontariat et n'est en aucun cas imposées aux personnes concernées.

Les **financements** accordés pour la mise en place des mesures de gestion ne sont en aucun cas issus des fonds du Syndicat ou des communes. Les actions sont entièrement financées par l'Union Européenne et par l'Etat. En 2012, le montant moyen des contrats Natura 2000 passés en Gironde était de 18 000 euros.

Les participants à ces groupes de travail semblent être en accord avec les propositions d'objectifs de conservation présentées. ***Des remarques ou compléments pourront néanmoins être apportées par le grand public jusqu'à la fin du mois de février auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement la Saye ou du bureau d'études Rivière Environnement. L'ensemble de ces propositions sera ensuite présenté au comité de pilotage.***

De nouveaux groupes de travail seront organisés au mois de juin 2013 afin de présenter les mesures de gestions à mettre en œuvre.